



## DOSSIER DE CANDIDATURE

### ART'IFICE 2012

#### EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN

ART'IFICE est une manifestation municipale d'art contemporain qui a pour objectif d'encourager la rencontre d'artistes confirmés mais aussi amateurs avec un public intergénérationnel diversifié. Elle a pour objectif de favoriser l'approche de différentes expressions artistiques : photo, sculpture, peinture, arts numériques, vidéos...

Il s'agit de la seconde édition. Vous pouvez consulter le dossier de presse d'ART'IFICE 2011 sur le site : [www.montgeron.fr](http://www.montgeron.fr) rubrique agenda (cliquez sur le 29 avril 2011).

Cette exposition se déroulera du 12 mai au 2 juin 2012.

#### **Lieux d'exposition**

Les œuvres seront exposées au Centre Jean Hardouin – 64 avenue de la République ou au Carré d'Art – 2 rue des Bois ou en extérieur.

#### **Pour faire acte de candidature, faites nous parvenir avant le 15 janvier 2012 :**

- Une photo de chaque œuvre, de l'installation ou de la scénographie que vous voulez exposer.
- Un texte de présentation et une fiche technique de l'œuvre (dimensions, poids, matériaux).
- Un CV ou l'adresse d'un blog ou d'un site ainsi que votre adresse de messagerie électronique, un numéro de téléphone et une adresse postale.
- Vos besoins techniques.
- La valeur de l'œuvre.
- Préciser si l'œuvre peut être installée à l'extérieur.

Si votre dossier est retenu par le jury dont les décisions sont souveraines, un courriel vous sera adressé à compter du 6 février 2012 vous indiquant toutes les modalités pratiques.

Il est important de nous fournir toutes les informations utiles concernant vos besoins techniques, afin que nous puissions déterminer dans les meilleures conditions le lieu de votre installation.

Adresse d'envoi :  
Mairie de Montgeron  
Direction de l'Action Culturelle – ART'IFICE 2012  
2 rue des bois – 91230 Montgeron  
[culture@montgeron.fr](mailto:culture@montgeron.fr)  
01.78.75.20.00

### **Présentation des œuvres**

Toutes les œuvres porteront au dos : le nom de l'artiste et son adresse, le titre de l'œuvre, le prix de vente en euros.

L'œuvre doit être parfaitement prête à l'accrochage.

Les cimaises et l'éclairage sont assurés par la ville.

### **Dépôt – installation – retrait**

Dépôt et installation des œuvres les : **7, 8 et 9 mai 2012.**

Retrait des œuvres : **Les 4 et 5 juin 2012.**

Le transport (aller et retour), le dépôt, l'installation et le retrait sont à la charge exclusivement des artistes ou de leur transporteur et ils sont effectués sous leur responsabilité.

Les œuvres sont déposées pour la durée totale de l'exposition. Les artistes ne pourront pas retirer leur œuvre avant la fin de l'exposition.

### **Conditions d'exposition**

La Ville a souscrit une police d'assurance tous risques des œuvres pour la durée de l'exposition étant précisé que celle-ci ne garantit pas les dommages survenant pendant le transport, le dépôt, l'installation et le retrait .

La ville s'interdit toute transaction financière et/ou commerciale sur les œuvres. Les renseignements divers relatifs aux exposants (fournis par leur soin) engagent leur entière responsabilité.

**La scénographie de l'exposition sera conçue par la ville de Montgeron. Les artistes ne pourront pas intervenir ni sur le lieu ni sur l'emplacement de leur œuvre.**

**Toute œuvre, ne correspondant pas ou ne ressemblant pas aux visuels envoyés préalablement pour la sélection, pourra être refusée.**